

SARL PUBLICITE DECOUX

SARL AU CAPITAL DE 10000 €

28, Route de St Maixent

79200 POMPAIRE

Adresse facturation :

BP 25 79201 PARTHENAY CEDEX

E MAIL : decoux-sport@wanadoo.fr

RCS BRESSUIRE B 329 691 760

N° Siret : 32969176000030

N.A.F. : 1813Z

N° intracommunautaire : FR48329691760

Tél : 05.49.95.06.97

Fax : 05.49.95.04.22

**CYCLO CLUB REMOIS**

DUGOIS ETIENNE

51100 REIMS

Devis A NOUS RETOURNER SIGNE ET TAMPONNE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT

NUMERO	DATE	REFERENCE	CLIENT	PAYEUR	REPRESENTANT
150300015	05/03/15		CCY5110001	CCY5110001	

Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Montant TTC
Suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous notre étude chiffrée.				
Panneau PVC - Ep 4 mm Impression 1 face texte et logos + 2 Perçages milieu haut milieu bas Fichier fourni par vos soins.	100	4,10	4,92	492,00 €
Port et emballage	1	17,67	21,20	21,20 €

Code	Base	Taux	Montant
2	427,67 €	20,00%	85,53 €
Total	427,67 €		85,53 €

Total HT	TVA	TOTAL TTC
427,67 €	85,53 €	513,20 €

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Salutations sportives

Elisabeth

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Pour toute commande supérieure à 763 € un acompte de 40 % est exigé à la commande. En cas de paiement avant la date d'échéance aucun escompte n'est accordé pour règlement anticipé. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit exercer le recours contre les transporteurs en cas de perte ou d'avaries. Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs de notre catalogue de l'année en cours.

Nous nous réservons le droit de refuser une commande si une facture reste impayée. Les conditions de prix ainsi que les délais de livraison sont susceptibles d'être modifiés suivant les variations auxquelles sont sujet les matériaux employés. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. En cas de non-paiement aux échéances, en sus des intérêts précités, les frais, droits, et émoluments occasionnés par l'intervention d'un cabinet de contentieux, huissier ou avocat, seront exclusivement à la charge du client sans que la moindre objection puisse être soulevée lesquels, frais étant dès à présent considérés comme accessoires à la créance. Toute réclamation devra être faite dans les 8 JOURS. Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire.

En cas de contestation le Tribunal de Niort est le seul compétent. Les reproductions de sigles, textes et dessins engagent uniquement la responsabilité du client. Les films et clichés réalisés en nos ateliers restent notre propriété. Nos prix s'entendent toutes taxes comprises.